

- Note de présentation

**Dans le cadre de l'opération de rétablissement de la
continuité écologique sur le ruisseau de la
Malincourie avec l'effacement de la digue de Pagnac**
Articles R 123-8 du Code de L'Environnement
Avril 2019



1 OBJET DE LA DEMANDE

Le présent dossier, établi en application de l'article R.123-8 du Code de l'Environnement, concerne la présentation résumée des travaux portant sur la digue du plan d'eau de Paugnac sur le ruisseau de la Malencourie, communes de Champs-Romain et Saint-Saud-Lacoussière (24). Ces derniers prévoient l'effacement de l'ouvrage afin de restaurer la continuité écologique et sédimentaire du cours d'eau en secteur Natura 2000.

2 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Projet	Rétablissement de la continuité écologique sur la Malencourie par l'effacement de la digue de Paugnac
Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte du Parc naturel régional Périgord Limousin N° Siret 449 64 16 20 0001
Adresse	Centre administratif – La Barde 24450 La Coquille Tél : 05-53-55-36-00
Représentant légal Interlocuteur Téléphone Courriel	Bernard Vauriac (Président) Natali Tostes De Souza (coordinatrice Life Haute-Dronne) 05-53-55-36-00 n.tostesdesouza@pnrpl.com
Site internet	www.parc-naturel-perigord-limousin.fr www.life-haute-dronne.eu

3 EMPLACEMENT DU PROJET

Le projet concerne la digue de Paugnac sur la Malencourie, affluent de la Dronne. Cette retenue d'eau servait par le passé à la production d'électricité localement ; les systèmes de production ne sont plus fonctionnels. Elle se situe sur la limite communale entre Saint-Saud-Lacoussière et Champs-Romain, 2 communes du département de la Dordogne, à environ 60 km au Sud-Ouest de Limoges et 50 km au Nord de Périgueux. 250 mètres environ en amont de la confluence avec la Dronne, cette digue de blocs de pierre et de terre barre le vallon du ruisseau générant une retenue d'eau d'environ 4 000 m² sur près de 200 mètres linéaires.

L'accès au site se fait depuis la RD 83, sur la commune de Champs-Romain, puis par une route communale desservant le lieu-dit de Paugnac, donnant son nom à la digue. Une propriété privée (ferme agricole) se situe au bout de cette voirie. La digue est ensuite accessible par des pistes forestières depuis la cour de la ferme.

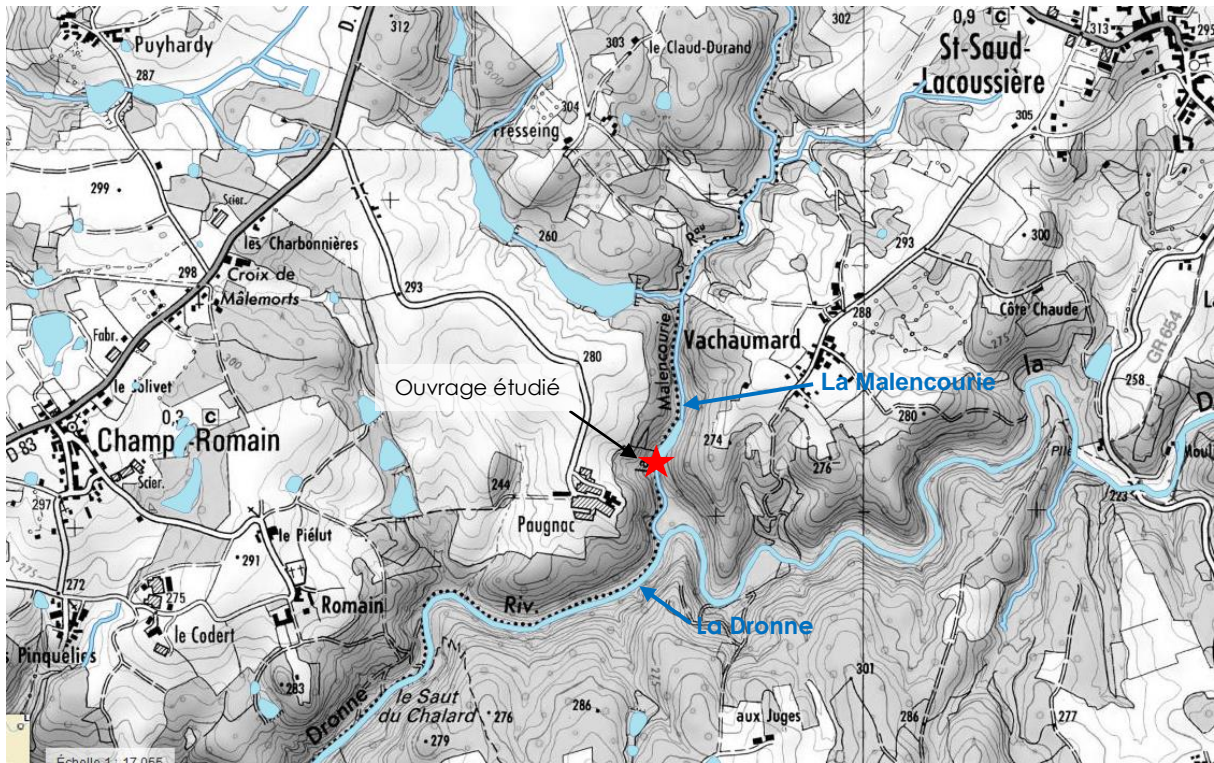


Figure 1 : Localisation du secteur d'étude (source: géoportail.fr / IGN)

4 MOTIVATIONS DU PROJET

Contexte général

En Europe, la qualité de l'eau s'est fortement dégradée au cours du siècle dernier. Les espèces inféodées aux milieux aquatiques sont les espèces les plus menacées de disparition du continent. C'est le cas de la Moule perlière *Margaritifera margaritifera*, dont les effectifs ont diminué de plus de 90% à l'échelle du continent. En France, le déclin a été plus dramatique et dépasse 99%. Il n'y subsiste plus qu'environ 100 000 individus répartis dans environ 80 cours d'eau. La Haute-Dronne abrite la première population de *Margaritifera margaritifera* avec environ 15 000 individus.

En Europe, les raisons de cet important déclin sont la surpêche, la dégradation de la qualité de l'eau, des habitats, et de celle des populations de poissons hôtes (Truites fario et Saumons atlantique) liée à la rupture de la continuité écologique.

Sur la Dronne, les menaces principales sont la dégradation de la qualité de l'eau, le colmatage des substrats et la rupture de la continuité écologique. La dégradation des habitats par le colmatage est renforcée par les obstacles à la continuité écologique. En effet, l'amont des retenues des ouvrages est enfoui sous des sédiments fins. L'aval est colmaté par un important développement algal lié à l'augmentation de la température et à la baisse du potentiel auto-épuratoire de l'eau.

À court terme, le Parc naturel régional Périgord-Limousin a pour objectif de mettre en place les conditions favorables au maintien de la population de *Margaritifera margaritifera* de la Haute-Dronne et à long terme de permettre son accroissement pour la rendre viable.

Pour cela, des travaux de restauration de la continuité écologique doivent être réalisés sur les principaux obstacles à la continuité : passages busés, seuils et plans d'eau. Ils permettront de restaurer les habitats dans le cours principal de la rivière et sur certains affluents dans la limite du périmètre NATURA 2000. Cela permettra à moyen terme de

restaurer une population sauvage de Truite fario, synonyme d'un nombre suffisant de poissons hôtes.

Le programme LIFE Haute-Dronne

La Moule perlière d'eau douce (*Margaritifera margaritifera*) est une espèce clé, indicatrice de la qualité de l'écosystème des rivières. Son cycle de vie possède une phase planctonique et une phase parasitaire sur les branchies d'un poisson-hôte de type salmonidé. Ainsi, l'augmentation de la température, la présence de polluants, l'eutrophisation, même ponctuelle, l'extraction de sédiments, le piétinement des cours d'eau, etc., affectent les populations et en particulier les jeunes vivants dans le sédiment du lit des cours d'eau.

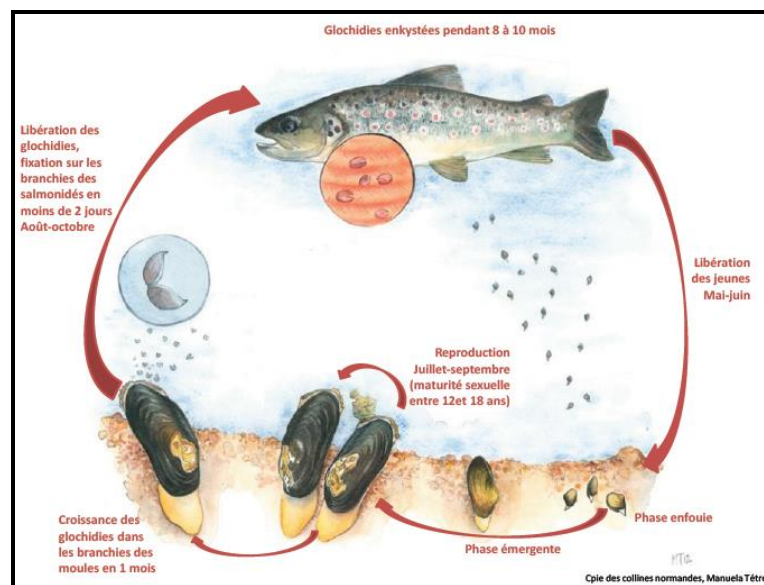


Figure 2 : Cycle de vie de la Moule perlière d'eau douce

Aujourd'hui l'espèce est classée comme « En Danger » à l'échelle mondiale et « En danger critique d'extinction » à l'échelle européenne par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

Malgré la disparition de 90 % des populations de moules perlières d'Europe centrale au cours du XXe siècle, environ 100 000 individus subsisteraient en France, dont 15 000 sur la Dronne. Devant ce constat et la responsabilité majeure du territoire pour la sauvegarde de l'espèce en France, un programme LIFE + Nature a été confié au Parc naturel régional Périgord-Limousin (bénéficiaire principal) et à l'Université de Bordeaux (bénéficiaire associé). À court terme, le but de ce projet est de mettre en place les conditions favorables au maintien de la population de *Margaritifera margaritifera* de la Haute Dronne et à long terme de permettre son accroissement pour la rendre viable.

Un des volets du programme consiste en des travaux de restauration de la continuité écologique sur les principaux obstacles à la continuité : passages busés, seuils et plans d'eau. 12 sites ont ainsi fait l'objet de travaux de restauration de la continuité écologique (RCE) entre 2015 et 2018, 5 autres devraient être restaurés d'ici à 2020.

5 DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise à rétablir la continuité écologique et sédimentaire de la Malencourie au droit de la digue de Paugnac. Au regard de cet objectif et des risques de rupture de la digue qui pèsent sur l'hydrosystème, la seule solution adaptée consiste à la suppression de la digue. En effet, au regard de la configuration du site, l'équipement d'une passe à poisson ou d'un bras de contournement n'est techniquement pas envisageable et ne répondrait pas aux réels enjeux.

Les travaux seront menés selon les étapes suivantes :

- Phase 0 : Travaux préliminaires
 - Aménagement des pistes d'accès pour l'amené des engins
 - Réalisation de travaux forestiers pour la coupe des arbres en bord de digue, sur les berges, en aval et sur les emprises du bassin de décantation
 - Mise en place de sondes automatiques pour surveiller la qualité de l'eau lors des travaux
 - Mise en place d'un bassin de décantation pour collecter les eaux de ressuyage de la retenue
 - Gestion des eaux sur l'emprise de travaux par un système de dérivation provisoire des eaux de la Malencourie
- Phase 1 : Arasement de la digue aval
 - Arasement de la digue et reprofilage aval
 - Mise à sec de l'étang, ressuyage, reprofilage des sédiments
 - Aménagement du nouveau lit
- Phase 2 : Dérasement complet de la digue
 - Dérasement complet de la digue sur 2 mètres de hauteur (2 200m³) ;
 - Evacuation des excédents de terres ;
 - Ensemencement des surfaces terrassées ;
 - Plantation de boutures de saules en massifs ;
 - Remise en état des abords et accès chantier

Pour finir, une fois le lit du ruisseau remis en état, les travaux s'achèveront par la végétalisation et la remise en état des abords et accès du chantier.